

Le Mémo

Police : les forces de l'ordre succombent-elles aux sirènes du numérique ?

[Bruit de rue]

On est le 16 janvier 2021 et Sennett Devermont, un activiste originaire de Los Angeles, s'approche de deux officiers de police pour les interroger...

[Extrait sonore de la [vidéo](#) - Elle se coupe à « far away. »]

[La musique du Mémo se lance]

Marine :

On va couper la vidéo ici, car le policier vient de lancer une chanson que vous aurez sans doute reconnue. Yesterday des Beatles... Et nous n'avons pas le droit de la diffuser.

Germain :

Hé oui c'est justement ça l'effet recherché ! C'est ce que je lis dans un article de Vice qui raconte l'événement. Dans la vidéo de Devermont intitulée « je n'avais encore jamais vu un policier faire le DJ », on comprend que le jeune activiste est en live sur Instagram.

Marine :

En mettant de la musique facilement reconnaissable, le policier espère déclencher l'algorithme de copyright d'Instagram qui coupe les lives si les droits de la propriété intellectuelle ne sont pas respectés. Et cette pratique commence à émerger en France d'après quelques publications sur Twitter.

Germain :

Cette histoire nous montre bien comment le numérique et ses usages ont été intégrés par les activistes, on en parlait dans un de nos épisodes... Mais aussi par les forces de l'ordre.

[Identité Sonore]

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue dans ce nouvel épisode du Mémo du numérique consacré à la police... et plus particulièrement aux usages par les forces de l'ordre des outils numériques. Marine, depuis quelques décennies, le numérique, qui a bouleversé les usages et pratiques de nombreux secteurs, transforme également en profondeur le métier des policiers.

Marine :

Oui, c'est tout à fait vrai ! Pour le constater, on peut commencer par un des aspects essentiels du travail de la police : l'accueil du public et la relation avec les citoyens. Depuis juin 2020, le site Moncommissariat.fr permet de rentrer en contact avec les forces de l'ordre depuis le web. Les locaux bordelais où s'est rendue la journaliste de Libération qui enquête sur ce nouveau portail n'ont plus rien à voir avec les bureaux

enfumés des séries noires de notre enfance. Ce sont des open spaces où « une demi-douzaine de policiers confirmés » répondent aux internautes en direct *via* leurs ordinateurs.

Germain :

Et concrètement, comment ça marche ?

Marine :

Cet outil d'accueil de proximité numérique a été pensé pour faciliter la vie des utilisateurs, même ceux qui n'ont pas l'habitude de manier l'informatique. La page d'accueil est sobre et propose trois grandes catégories : « Je suis victime », « Je signale » ou « Je m'informe ». En quelques clics, elles permettent d'accéder à tous les services numériques de la police où que l'on soit et à n'importe quelle heure.

Germain :

Et si je ne trouve pas l'information ?

Marine :

Hé bien c'est là qu'interviennent les policiers de la brigade bordelaise, un chat permet de parler en direct avec eux. L'un d'eux témoigne : « On nous demande très souvent si nous sommes des robots, mais la réponse est non. Si l'échange est virtuel, nous, nous sommes bien réels. »

Germain :

J'imagine que ce commissariat virtuel et décentralisé... c'est pas la seule transformation de la police.

Marine :

En effet, la police s'est équipée pour remplir ses missions. Tu t'en doutes, ça va plus loin que l'accueil du public. Un article de l'université de San Diego qui recense quelques technologies innovantes en matière de police, permet d'avoir un aperçu de ce qui a changé ces dernières années. On y retrouve la reconnaissance faciale, l'utilisation de drones, de robots et des algorithmes d'intelligence artificielle...

Germain :

Donc on y retrouve des technologies... que tout le monde peut utiliser. Parfois même au quotidien.

Marine :

En partie seulement. Tu te doutes bien que l'usage de la reconnaissance faciale n'est pas le même entre une enquête policière et le déverrouillage d'un smartphone. Mais pour autant, c'est vrai que ces technologies sont désormais adoptées par tous.

Germain :

Et ne pas les utiliser dans la police, ce serait donc prendre du retard... Un retard qui pourrait d'après certains empêcher les forces de l'ordre de remplir leurs missions.

Marine :

C'est exactement le sens de ce que dit Jim Davis, chef de la police californienne à la retraite cité dans l'article de l'université de San Diego. Il raconte : « Au début de ma

carrière, si nous avons un retard technologique de 10 à 20 ans, cela n'avait pas vraiment d'importance. Aujourd'hui, si vous avez un retard technologique de 10 à 20 jours, les criminels ont une avance sur vous. »

Germain :

Je comprends mieux que l'on parle parfois de révolution. Donc, Marine, j'imagine que comme ailleurs, la technologie permet de gagner... en productivité ?

Marine :

C'est du moins ce que je lis dans un article du site Open Access Government. La transformation digitale et l'arrivée de la data permettent d'améliorer toute la chaîne de la justice pénale, du policier jusqu'au procureur. L'article cite un exemple, celui de la mise en place d'un guichet unique numérique de gestion des preuves. Un enquêteur n'a pas besoin de passer du temps à se connecter à plusieurs systèmes ni de se rendre à différents endroits. Pour récolter ses preuves et monter un dossier, il lui suffit de se connecter à un seul et même endroit.

Germain :

Et j'imagine que les murs punaisés de photos reliées par des fils de couleurs, c'est bel et bien fini.

Marine :

Tu pourras sans doute encore croiser ça dans une série policière, mais dans les faits, la manière de mener ses enquêtes a bien évolué. Une fois le dossier constitué, le système peut faire de la corrélation entre les données existantes... et proposer à l'enquêteur des preuves potentiellement pertinentes. Toujours sur la même interface il est possible de créer une grille temporelle pour reconstituer les faits. Et sur cette grille, on peut ajouter des vidéos qui proviennent de caméras de surveillance, des caméras embarquées des officiers, des téléphones d'éventuels témoins...

Germain :

En fait, plus qu'un simple changement d'outil, l'arrivée du numérique demande de changer complètement de manière de travailler.

Marine :

C'est plus ou moins le constat que tirait il y a un an un officier interrogé par le New York Times. Dans cet article, le journaliste enquête sur la disparition du fameux calepin qui accompagne tous les détectives et policiers au profit d'une app sur iPhone. Pour l'officier : « Il ne s'agit pas seulement de passer d'une application papier à une application numérique, mais de changer la culture. »

Germain :

Si j'essaie de résumer, la police fait face à un changement de culture, une transformation rapide des métiers et des compétences. Tout cela dans une double urgence : adopter des technologies – pour la plupart très récentes – pour être plus efficace et tenter de réduire la dépense publique. Mais aussi pour ne pas rester à la traîne face à des usages criminels toujours plus perfectionnés et avec toujours une longueur d'avance. Mais Marine, cette course n'est-elle pas au fond dangereuse ?

Marine :

Je me permets de reprendre les propos de Barry Friedman, dans une tribune publiée par le New York Times il y a 3 ans, mais qui est d'une actualité brûlante. Il est alors directeur du « policing project » au sein de l'école de droit de la New York University. Et pour lui il est indéniable que la technologie comporte un certain nombre de bénéfices : un drone peut être la meilleure des solutions pour retrouver un enfant perdu. Mais, «malgré tous ses avantages, la technologie policière peut également causer des dommages insoupçonnés.»

Germain :

En voulant assurer la sécurité des individus, certains outils seraient à l'origine d'atteintes à la liberté et aux droits ?

Marine :

C'est une problématique que je retrouve dans un article de Wired traitant de la recherche de parenté génétique *via* de nouveaux outils proposés par une entreprise privée. Une innovation qui, sur le papier, devrait notamment permettre aux services de police de résoudre certaines affaires classées sans suite ou des "cold cases". Mais dès que l'on regarde du côté de la manière dont les informations génétiques sont collectées et conservées, la question est beaucoup plus inquiétante. Autre exemple, soulevé par Ars Technica : il existe des moyens d'accéder aux données de téléphones verrouillés. Est-ce pour autant que la police doit pouvoir le faire ? La question se pose. Enfin, je lis dans un article de L'Express qu'il existe des algorithmes utilisés par de nombreux services de police à travers le monde, capables, sur le papier, de repérer des zones où la probabilité de réalisation d'une infraction ou d'un crime est plus ou moins forte. Pour autant, dans quelles mesures ces prédictions ne deviennent-elles pas autoréalisatrices et favorisent donc la perpétuation de zones à risques ?

Germain :

Je vois, si la police se concentre sur certaines zones, ils y trouveront plus de faits qu'ailleurs et feront donc remonter les statistiques artificiellement. Et seront donc encouragés à rester dans cette zone... Mais Marine, si on prend un peu de recul, un des problèmes de ces pratiques c'est qu'elles ne sont pas encore totalement encadrées par la loi.

Marine :

En effet, je te cite un exemple : celui de l'entreprise Clearview AI et de la police de New York.

Cette entreprise propose une base de données d'identification internationale sur la base de 3 milliards de photos récoltées sur internet à l'insu des personnes concernées. Cette entreprise a proposé ses services à la police de New York en 2018 pour une période d'essai de quelques mois.

Germain :

Je commence à voir la problématique, ils n'avaient pas vraiment le droit...

Marine :

En effet, je lis dans un article de la MIT technology review que la loi interdit à la NYPD de créer des bases de données de reconnaissance faciale non référencées, et limite l'utilisation des bases de données référencées à une unité spécialisée. Avec ClearviewAI, la police a tout simplement trouvé un moyen de contourner la loi. Avec des policiers non habilités accédant aux services de la société depuis leurs adresses privées...

Germain :

D'où l'appel à une meilleure régulation de ces pratiques...

Marine :

La tribune de Barry Friedman que je citais tout à l'heure résume en quelques points certaines pistes de régulation. La première : "aucune technologie de maintien de l'ordre ne devrait être utilisée sans que le public ait son mot à dire dans la décision de l'autoriser."

La deuxième : par souci de transparence, la propriété intellectuelle des algorithmes doit être levée, dès lors qu'ils sont utilisés dans le cadre de la défense de l'ordre public.

Germain :

C'est-à-dire que pour le moment, avec la propriété intellectuelle, si la police utilise un algorithme d'une entreprise privée lors de mon inculpation, je ne pourrai pas savoir comment la décision a été prise puisque pour cela il faudrait que je révèle le fonctionnement de mon algorithme qui lui est protégé par le droit de propriété intellectuelle.

Marine :

Exactement. Il existe une troisième voie de régulation proposée par Barry Friedman : il faut clarifier dans la loi les cas d'usage précis et limités des technologies qui sont entre les mains des forces de l'ordre. Quatrièmement : il est nécessaire de clarifier l'usage des données collectées "Combien de temps ces données peuvent-elles être conservées ? Peuvent-elles être combinées avec d'autres données achetées auprès de fournisseurs privés ?". Autant de points qui, selon l'auteur, ne peuvent être résolus dans les cours de justice...

Germain :

...Mais doivent faire l'objet de lois et de discussions démocratiques. Merci beaucoup, Marine, et merci à vous de nous avoir écoutés. J'espère que cet épisode vous a plu. La semaine prochaine nous aborderons la question de l'usage du numérique dans le domaine judiciaire. Si vous appréciez cet épisode et les précédents, n'hésitez pas à noter Le Mémo du numérique sur votre plateforme d'écoute et à partager les épisodes sur vos réseaux. D'ici là, portez-vous bien !

SOURCES :

- [New Video Shows Beverly Hills Cops Playing Beatles to Trigger Instagram Copyright Filter](#) (Vice)
- [Historique des empreintes digitales](#) (Ministère de l'Intérieur)

- [Police nationale : 22, v'là le numérique](#) (Libération)
- [10 Innovative Police Technologies](#) (University of San Diego)
- [Police departments turn to digital transformation to lower costs](#) (Open Access Government)
- [Why the N.Y.P.D. Dropped One of Its Oldest Crime-Fighting Tools](#) (The New York Times)
- [The NYPD used a controversial facial recognition tool. Here's what you need to know.](#) (MIT Technology Review)
- [How law enforcement gets around your smartphone's encryption](#) (ARS Technica)
- [Cops Are Getting a New Tool For Family-Tree Sleuthing](#) (Wired)
- [Police : le logiciel d'anticipation des crimes face à ses détracteurs](#) (L'Express)
- [The Worrisome Future of Policing Technology](#) (The New York Times)